

# Compte rendu de la séance du lundi 04 avril 2016

**Président de séance :** GIRAUD-GUIGUES Bernard

**Présents :**

Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Madame Evelyne BERTHET, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT, Monsieur Nicolas CONTY, Madame Viviane DEL NEGRO, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Monsieur Bertrand GUYOT, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Claude MINET, Madame Guylaine NICOD, Madame Pascale NIOGRET, Monsieur Vincent OLLIER, Madame Marie PASSARD, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Marc SENE, Monsieur Renaud TROCÇON, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

**Excusée :** Madame Laura VUILLERMET

**Absent :** Jacques PUVILLAND

**Représentés :**

Monsieur Jean-Yves MONTANGE par Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Monsieur Richard NIOGRET par Monsieur Jean-Claude MINET, Madame Marie-Hélène RICAULT par Madame Nathalie LEGER, Madame Delphine RICHARD par Monsieur Bernard PERRET, Madame Claudine VALLOT par Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Victoire VUAILLAT par Madame Pierrette MARMONIER  
Secrétaire(s) de la séance: Evelyne BERTHET

**Début de séance : 20h10**

## Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Reprise de la gestion et du patrimoine des services eau et assainissement des Plans d'Hotonnes,
- Approbation du Budget Primitif 2016
- Vote des subventions attribuées aux associations
- Vote des taux d'imposition des impôts locaux 2016
- Semcoda : modification statutaire
- Renouvellement de la convention Archives Multimédia au nom de la commune nouvelle
- SPA : convention de stérilisation des chats errants
- Questions diverses

## Points ajoutés à l'ordre du jour:

- Intercommunalité : arrêté préfectoral du 23 mars 2016
- Affectations des résultats cumulés

## Approbation du dernier compte rendu :

- M. Abel Vuailat demande la modification de la délibération concernant la création d'une desserte forestière ; il manquait 2 parcelles à savoir les parcelles C 401 et C 418.
- M. Montange ne valide pas le compte rendu car il n'a pas été précisé dans celui-ci que la lettre ouverte à Monsieur le Préfet concernant le refus de scission du Valromey avait été signée par la majorité du conseil. Il aurait également souhaité que la lettre de M. Bertolino, Président de la CCV, lettre adressée au Préfet soit résumée dans le compte rendu. Il précise que "les électeurs" doivent être informés de ces points.
- Mme Catherine Rivière demande à ce que la présentation du compte rendu soit revue. Il ne doit pas être seulement la suite des délibérations et des décisions mais doit aussi être accessible et lisible par la population et refléter plus les discussions du conseil.

## Délibérations du conseil:

### \* Régularisation du mode de gestion du budget eau assainissement entre le syndicat mixte et la commune de Haut Valromey

Le Syndicat Mixte du Plateau de retord gère depuis de nombreuses années un budget eau assainissement pour les abonnés en eau des Plans d'Hotonnes sur la commune Haut Valromey et pour les abonnés au réseau d'assainissement des plans d'Hotonnes, de Le Grand Abergement, de Le Petit Abergement sur la Commune Haut Valromey historiquement au titre de la compétence tourisme.

Le Maire précise qu'une rencontre entre les maires délégués et le Maire de la Commune nouvelle Haut Valromey a eu lieu en Sous-préfecture de Nantua en présence d'un représentant de la Sous-préfecture de Belley et de Madame la trésorière de Nantua représentant également le trésorier de la commune nouvelle afin de débattre des modalités de transfert de l'activité et du budget eau assainissement.

Il a été évoqué lors de cette rencontre que la commune nouvelle a, au titre de ses compétences générales, la compétence eau assainissement et reprendra la gestion du service à compter du 1.1.2016.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de ce service est confiée à la SAUR par un contrat de DSP qui prendra fin le 17.12.2017. A ce sujet les élus s'interrogent sur la nécessité d'avoir recours aux services de la SAUR et qu'à la fin de ce contrat il pourrait être envisagé un changement de prestataire ou une gestion directe par la commune. Concernant la rétrocession à la commune de la compétence EAU ASSAINISSEMENT par le syndicat, il est évoqué également la possibilité d'attendre 2020 que ces compétences soient reprises par les communautés de communes.

Il est procédé au vote. Le conseil valide à l'unanimité la reprise de la compétence eau assainissement du Syndicat mixte par la commune Haut Valromey.

### **\*Commune de Haut Valromey : reprise des résultats/ affectations cumulées**

A la demande de la perception, une délibération cumulant les résultats de l'exercice 2015 des différentes communes déléguées devra être prise afin de permettre une plus grande lisibilité comptable.

### **\*Vote du Budget primitif 2016**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de récapituler les différents résultats des budgets principaux et annexes, ainsi que les résultats du service eau et assainissement du Syndicat Mixte du Retord avant le vote du budget :

**Le conseil municipal vote le budget 2016 comme suit :**

#### **Budget PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	1 727 076.19€	1 669 933.00€
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	597 143.19 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 727 076.19 €</b>	<b>1 727 076.19 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
VOTE	Nouveaux crédits	832 666.08 €	295 780.00 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	279 934.46 €	€
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	€	92 010.28 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 112 600.54 €</b>	<b>1 112 600.54 €</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 839 676.68 €</b>	<b>2 839 676.68 €</b>

#### **Budget BOIS**

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	91 061.46 €	48 400 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	42 661.46 €
	<b>TOTAL</b>	<b>91 061.46 €</b>	<b>91 061.46 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
VOTE	Nouveaux crédits	155 579.99 €	161 499.08 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	5 919.09 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>159 870.51€</b>	<b>159 870.51€</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>250 931.97€</b>	<b>250 931.97€</b>

## Budget EAU/ ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	349 704.32 €	174 094. 00€
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	175 610.97 €
	TOTAL	349 704.32 €	349 704.32 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
VOTE	Nouveaux crédits	803 315.33 €	173 330.00 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	131 519.00 €	640 000.00 €
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	0.00 €	121 504.33 €
	TOTAL	934 834.33 €	934 834.33 €
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 284 538.65 €</b>	<b>1 284 538.65 €</b>

## Budget SECTION DE SOTHONOD

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	7 467.83 €	6 440.00€
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	1 027.83 €
	TOTAL	7 467.83 €	7 467.83 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
VOTE	Nouveaux crédits	2 167.83 €	3 935.54 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	1 767.71 €	0.00 €
	TOTAL	3 935.54 €	3 935.54 €
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>11 403.37 €</b>	<b>11 403.37 €</b>

### \*Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 et Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive

Pour l'année 2016 les taux d'imposition des taxes directes locales seront les suivants :

- taxe d'habitation : 12.14 %
- taxe foncière (bâti) : 9.73 %
- taxe foncière (non bâti) : 43.47 %
- CFE : 15.92 %

Ces taux d'impositions **seront lissés sur 12 années** pour les taxes d'habitation, foncières bâti et non bâti : ce qui signifie que les taux votés ci-dessus seront réellement appliqués dans 12 ans sauf pour la CFE dont le taux sera effectif dans 2 ans.

### \* SEMCODA : modification statutaire

Monsieur le Maire explique que La commune de Haut Valromey par l'intermédiaire de sa commune déléguée d'Hotonnes est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 73 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Il précise que par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années. La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par le conseil municipal pour autoriser le représentant de la commune à la SEMCODA à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire, afin :

- D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €. à 42 464 048 €. par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- D'autoriser la modification des statuts proposée.
- De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

### **\*Renouvellement de la convention Archives Multimédia : Etat Civil numérisé**

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la société Archives Multimédia concernant la demande de renouvellement du contrat de licence du logiciel d'état civil moderne "Gecmo". Ce logiciel permet de consulter et d'imprimer les différents actes d'état civil sans manipuler directement les registres papier. Il permet ainsi de contribuer à leur bonne conservation et facilite le travail du secrétariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors la présence de Bertrand Guyot, reconduit le contrat.

### **\*Adhésion au Comité National d'Action Social**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant que la collectivité doit prévoir des dépenses aux prestations sociales,

Considérant la proposition du Comité National d'Action Social,

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

DE METTRE en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/01/2016 et autorise en conséquent M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au CNAS.

DE DESIGNER Mme Pascale NIOGRET, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

### **\*Questions diverses :**

- **SPA** : partenariat pour la stérilisation des chats errants : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier transmis par une habitante de Le Petit Abergement concernant la stérilisation des chats errants sur la commune. Après débats, et ce par manque d'informations, la décision de partenariat avec la SPA est reportée au conseil suivant.

- Rappel **inauguration du 8 mai** au col de la Lèbe à 18h30.

- L'**ouverture de la pêche à Songieu** est prévue le 30/04/2016

-Point sur les risques de **scission de la communauté de communes du Valromey**

B. Guyot et C. Rivière ont fait un retour sur le déroulement des événements :

Dans le cadre de la loi Notre, la CCV ne peut pas rester en l'état, car, bien que communauté « de montagne », elle regroupe moins de 4000 habitants. Elle doit donc rejoindre une autre CC au 1er janvier 2017 et ne disposera pas d'autre délai.

En 2015 les conseils des communes du Valromey ont délibéré (sauf Champagne) pour que la CCV rejoigne la CC du Plateau d'Hauteville avec qui de nombreuses concertations ont eu lieu tout au long de l'année 2015.

Néanmoins, lors de sa séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2015, la CCPH, malgré quelques oppositions exprimées, a délibéré pour « conserver l'unité du Plateau d'Hauteville dans l'intégration à un ensemble plus grand, Nord ou Sud » et « demande un délai avant toute fusion, permettant d'intégrer les

communes d'Hostiaz et d'Evosges, de finaliser nos projets actuels, et d'harmoniser nos compétences dans l'objectif d'une fusion avec une communauté de communes atteignant la taille critique... » Monsieur le maire dit que la CCPH n'a jamais délibéré pour dire qu'elle ne voulait pas fusionner avec le Valromey.

B. GUYOT fait remarquer que sans le dire, leur décision implique « de facto » le refus de cette fusion, à partir du moment où ils réclament un délai, sachant que la CCV doit, par la loi, évoluer avant janvier 2017. De plus, la délibération du 14 décembre cite clairement leur volonté d'intégration des communes d'Hostiaz et d'Evosges, et de finaliser les projets actuels du Plateau d'Hauteville (qui comportent plusieurs investissements lourds et controversés). Il n'est à aucun moment évoqué la volonté d'un rapprochement avec le Valromey, ni même avec la seule commune de Haut-Valromey.

Sur la réunion des maires du 9 mars à Champagne, les divers témoignages des présents dont Annie Meuriaux, notre conseillère départementale, bien que non conviée (mais présente), précisent que le président du Conseil Départemental Damien Abad était accompagné des maires du Plateau d'Hauteville sauf un, qu'ils ont tous affirmé (sauf 1) par oral (il n'y a pas de compte rendu écrit de cette réunion) qu'ils voulaient rester fidèles à leur décision du 14 décembre cf plus haut.

D. Abad demande alors aux maires du Valromey leur souhait. Toujours d'après les témoignages, ils auraient, devant la position des maires de la CCPH, choisi de se tourner vers la CC Bugey Sud. S'appuyant sur la délibération prise par la commune en 2015, Bernard Giraud-Guigues maintient la position de s'orienter vers CCPH conformément à la délibération prise par son conseil municipal avant la création de la commune Haut Valromey. Il précise que Monsieur ABAD a proposé lors de cette réunion 3 possibilités à savoir la fusion de la CCV avec la CC Bugey Sud / La scission de la CCV avec une partie (Haut Valromey) rattachée à la CCPH et le reste des communes de la CCV rattachées à la CCBS/ la fusion de la CCV à la CCPH. Il souligne qu'aucun des maires présents ne s'est positionné contre la proposition impliquant la scission de la CCV.

Il est fait remarquer que cette délibération avait été prise par chacune des communes formant aujourd'hui la commune nouvelle dans le cadre d'un départ de la CCV vers Hauteville, seule une fusion était envisagée à l'époque, les trois maires délégués de la commune ont souhaité l'intégrité de la CCV. D. Abad a alors proposé la scission du Valromey avec Haut Valromey à la CCPH et les autres communes à la CCBS sans fusion mais par intégration.

A la CDCI ne siège qu'un représentant du Valromey: Alain Bertolino. D'après le procès-verbal de la réunion du 14 mars, il apparaît que celui-ci a défendu l'unité du Valromey mais que le président du conseil départemental D. ABAD et M. ARGENTI maire d'Hauteville, ont soutenu leur amendement visant à scinder la CCV en argumentant que « le maire de Haut-Valromey est favorable à cet amendement » et plus loin « le Plateau d'Hauteville et la commune nouvelle de Haut-Valromey sont désormais plus tournés vers le nord alors que les 11 autres communes du Valromey sont plus tournées vers Bugey-Sud ».

Cette position n'était pas consensuelle entre les maires délégués, et non décidée préalablement par le conseil de la commune, il est regrettable qu'elle ait été avancée par des personnes extérieures à la commune comme argument dans les débats de la CDCI.

Depuis informés, les élus de Haut-Valromey ont signé à 90% (37 signatures sur 40 élus) une lettre ouverte au Préfet pour refuser cette scission du Valromey, refusant ainsi que seule Haut-Valromey soit rattachée à la CC d'Hauteville.

Il a été décidé de joindre une copie de cette lettre ouverte au compte rendu du conseil municipal.

Il a été évoqué la possibilité d'un courrier adressé aux membres de la CDCI et au préfet, affirmant qu'après consultation des élus, la position de la commune Nouvelle de Haut-Valromey n'est pas celle qui a été présentée lors de la réunion de la CDCI du 14 mars 2016.

Il a enfin été abordé les conséquences dramatiques de cette scission: démocratique, juridique et financière (en cours d'évaluation) les communes récupéreraient les charges et emprunts de la CCV en n'en ayant plus les rentrées fiscales, fin de l'office du Tourisme et des actions communes dans ce domaine à l'échelle du Valromey-Retord, (d'où les conséquences à court terme sur le remplissage de la station des Plans d'Hotonnes ?), fin du soutien des CC à tout projet commun à l'échelle du Valromey (économique, associatif...)

Quel poids aurait alors Haut Valromey en siégeant seule à la CCPH dans les décisions d'investissement notamment sur son territoire ?

Plusieurs élus font remarquer que les communes du Valromey sont « sacrifiées » pour les intérêts politiques de quelques élus influents extérieurs au territoire.

Un rendez-vous avec le Préfet et quelques maires de la CCV est prévu le 7 avril à 13h30 pour faire part des inquiétudes quant à l'avenir de la CCV.

**Fin de séance : 23h50**



Par délégation du Maire,  
L'Adjoint

Bernard ADRIAN





Monsieur le préfet,

Le 14 mars dernier, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a voté un « amendement », introduit au dernier moment, à votre projet de schéma départemental qui prévoyait la fusion de la Communauté de Communes du Valromey (CCV) avec celle du plateau d'Hauteville (CCPH). Cet « amendement » ne propose pas moins que de casser la CCV, et d'intégrer purement et simplement les communes du sud de la vallée dans la communauté de communes Bugey sud, et la commune nouvelle de Haut-Valromey dans la CCPH, par extension de périmètre de ces dernières. Loin d'être un simple amendement, il s'agit d'un véritable contre-projet.

Nous avons bien compris que Bugey sud prétexte son « droit au repos » pour digérer ses récentes extensions. L'intégration d'une partie seulement des communes du Valromey permet à son exécutif de ne pas avoir à affronter de nouvelles élections et à partager le pouvoir.

Nous avons bien compris également que le plateau d'Hauteville a les mêmes motivations et qu'il lorgne vers Oyonnax plutôt que vers Belley. Vision à court terme dans ce dernier cas, car si cette méthode de « vente à la découpe » était entérinée aujourd'hui avec le Valromey, elle pourrait fort logiquement s'appliquer demain à la petite CCPH : pourquoi ses puissants et « bienveillants » voisins que sont Oyonnax et Belley se priveraient-ils de cette solution bien commode et indolore !

Chacun l'aura compris, ce scénario n'exprime aucune solidarité de la part des communautés voisines à l'égard des communes du Valromey, qui ne deviendraient que des supplétifs « taillables et corvéables à merci » dans ces nouveaux ensembles. Seule une fusion permet de rétablir les bases pour la définition d'un projet commun, équitable, propre à construire des communautés d'avenir.

\*\*\*

Monsieur le préfet, si vous acceptez ce contre-projet, sachez que nous épuiserons toutes les voies de recours pour nous y opposer.

Sur la forme, cette partition du Valromey a beaucoup plus d'impacts sur nos communes que le scénario initial de fusion, puisqu'il faudra, en particulier, se répartir le patrimoine et les dettes de la CCV entre nos communes ce qui aura pour conséquence une forte augmentation d'impôts pour nos contribuables, fiscalité qui se rajoutera à celle des communautés de rattachement. En outre, les actions communes dans les domaines clefs des écoles primaires, du tourisme (OT...), si importantes pour nos territoires, seraient irrémédiablement remises en cause. En conséquence, nos conseils municipaux auraient dû être consultés, parallélisme des formes, comme ils l'ont été pour le scénario initial. Or ce n'a pas été le cas. Dénier de démocratie.

Sur le fond, cette proposition de partition va à l'encontre de l'intérêt général.

Comment justifier en effet, d'un simple point de vue géographique, cet « appendice » constitué par la commune Haut-Valromey, artificiellement accrochée à la CCPH ? De même en regardant la carte,





les situations des communes de Ruffieu et de Lompnieu sont aberrantes, cernées par cette CCPH étendue, isolées tout au nord du Bas Bugey, à plus de 30 km de Belley alors qu'elles sont limitrophes d'Hauteville. Monsieur le préfet, une simple visite des lieux permet de comprendre que cette scission est un non-sens.

Scinder le Valromey en deux, c'est signer sa condamnation à mort en tant que territoire de projet. C'est faire définitivement de chacune des parties les confins appauvris (cf problèmes de fiscalité ci-dessus) et dépendants de territoires plus importants, des parties rendues inaudibles par cette méthode inacceptable. C'est aussi refuser de voir l'extrême richesse de son activité associative, ses atouts touristiques et naturels, c'est nier ses capacités de développement endogène tout en s'appuyant sur des apports extérieurs. Vous en connaissez plusieurs exemples à l'issue de vos récentes visites sur le terrain.

Enfin, si l'État est cohérent, cette casse, si elle a lieu, aura été faite pour rien. Les trois communautés de communes actuelles font partie du même Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont l'État a approuvé le périmètre. En conséquence, il serait logique qu'à terme, la CCPH rejoigne le Bas Bugey et « réunifie » le Valromey au sein d'une même communauté...

Monsieur le préfet, l'intérêt général vous commande de passer outre l'avis de la CDCI et de bousculer les clientèles en choisissant une solution qui garantisse l'unité et les acquis du Valromey.

\*\*\*

Si vous ne le faites pas et que votre hiérarchie ou la justice de notre pays devait ne pas nous rendre raison, sachez que nous en tirerons les conséquences pour ce qui nous concerne.

Vous avez en effet pris l'engagement de soutenir notre territoire, lors de votre présence en janvier dernier, à Songieu, lorsque vous saluiez, à l'occasion de la création de la commune nouvelle de Haut-Valromey, l'expression de la solidarité qui a présidé à la fusion de ces quatre communes. Or cette même solidarité territoriale a été clairement exprimée en 2015 par des délibérations des conseils municipaux des communes du Valromey, en faveur du respect de l'intégrité territoriale du Valromey, quelle que soit l'hypothèse de rattachement de sa CCV. Si la découpe du Valromey était validée, ce serait un déni des décisions prises de manière constante par nos exécutifs locaux. Un déni de notre action.

En conséquence, nous n'envisageons pas de rendre compte d'un échec de notre démarche devant nos concitoyens sans leur remettre le mandat qu'ils nous ont confié. Vous aurez alors à prendre la responsabilité de gérer nos communes, d'y trouver des candidats prêts à se soumettre à ce passage en force inacceptable...

Nous espérons ne pas avoir à en arriver là, mais sachez également que nous nous associerons à toutes les démarches légales entreprises par nos concitoyens pour éviter la mort annoncée de notre vallée : manifestations ou actions lors des grands événements à venir.



Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce dossier et de l'action que vous mènerez, dans le sens de l'intérêt général des territoires et de leur population, qui est la seule motivation de notre démarche. Elus de terrain, nous n'avons pas d'autre ambition. Nous vous assurons de notre détermination et vous prions de croire, Monsieur le préfet, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Les élus des communes du Valromey signataires :

Nom	Commune	Signature
VUAILLAT Abel	HAUT-VALROMEY	
VAUCOT Claudie	HAUT-VALROMEY	
MONTANGE Jean Yves	HAUT-VALROMEY	
NIOGRET Richard	HAUT-VALROMEY	
NINET Claude	Haut Valromey	
JUNIAT Victoire	Haut Valromey	
BUGNET Jean-François	Haut Valromey	
BERNE Jean-Louis	HAUT-VALROMEY	
REYDELLET Marie-Françoise	HAUT-VALROMEY	
Vincent-Falquet Jacques	Haut Valromey	
HALLWISZ Pierrette	—	
Micoud Justine	—	
Marechal Nelly	Haut Valromey	
BRUY CHARPY Isabelle	Haut Valromey	
DEL-NEGRO Viviane	Haut Valromey	
PERNET Bernard <small>maire de Ceyras</small>	Haut Valromey	
ROCHE Jean <small>maire de Ceyras</small>	Haut Valromey	
MARTINOD André <small>maire de Ceyras</small>	Haut Valromey	
MARTINOD Jean-Pierre	Haut Valromey	
RICHAULT Jean-Hélène	Haut Valromey	
LEGER Mathilde	Haut Valromey	
GORBER Nathalie	Haut Valromey	
Sève Pierre	Haut Valromey	
JAVIS-VILLARD Marie-Claude	Haut Valromey	
NIOGRET Pascale	Haut-Valromey	
RIVIERE Catherine	Haut Valromey	
ANCIAN Bernard	Maire de Ceyras	
GUYOT Bertrand	élu HAUT-VALROMEY	



PASSARD	Marie	HAUT VALROMNEY	<del>Passard</del>
Leroy	Frederic (adjt)	Haut Valromney	<del>Leroy</del>
PHILIPPE	Emmanuel	Haut Valromney	<del>Philippe</del>
COMTY	Nicolas	Haut Valromney	<del>Comty</del>
UILLERMET	Sandra	Haut Valromney	<del>Uillermet</del>
Richard	Delphine	Haut Valromney	<del>Richard</del>
OLLIER	Vincent	Haut Valromney	<del>Ollier</del>
Chaimbaux	Jean Marie	Haut Valromney	<del>Chaimbaux</del>
BERTHOT	Yveline	Haut Valromney	<del>Berthot</del>

